

Chiffres du chômage : le vrai débat

Le Monde, 10 Octobre 2007

Pierre Concialdi,, Réseau d'alerte sur les inégalités ; Jean-Pierre Guenanten, Mouvement national des chômeurs et précaires ; Julie Herviant, CGT-Insee ; Sylvette Uzan-Chomat, SNU-FSU-ANPE, tous les signataires sont membres du collectif Les autres chiffres du chômage.

Face aux soupçons, il est urgent de construire un nouvel indicateur du marché du travail

La controverse sur les chiffres du chômage toucherait-elle à sa fin ? Suite à un rapport des inspections des finances et des affaires sociales, l'Insee et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) ont décidé de renoncer à publier chaque mois un taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). En effet, son évolution mensuelle reflétait celle du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, donnée dont la signification n'est plus assurée. L'Insee a annoncé qu'il publiera à l'avenir chaque trimestre un taux de chômage fondé sur les seules données de son enquête emploi, calculé en utilisant les méthodes recommandées par l'Office européen de statistique (Eurostat).

Depuis décembre 2006, rassemblés dans le collectif Les autres chiffres du chômage, nous dénonçons la dérive des chiffres de l'ANPE, dont la baisse reflétait davantage, selon nous, une gestion de plus en plus agressive des listes de demandeurs d'emploi qu'une réelle diminution du chômage. MM. Borloo et Villepin juraient n'avoir pas touché au thermomètre et nous accusaient d'être une poignée d'agitateurs. Aujourd'hui les décisions prises confirment le bien-fondé de nos critiques et rejoignent certaines de nos propositions.

Pour autant, on aurait tort de croire la situation assainie. La réforme annoncée des indicateurs du chômage, très technique, apparaîtrait à juste titre comme une manipulation aux yeux de l'opinion publique, si l'on procédait à un changement de thermomètre sans avoir reconnu l'ampleur exacte de la déformation due au précédent instrument de mesure. Le rapport des inspections évoque un chiffre « nouvelle méthode » qui s'établirait à 8,2 %, très proche du taux officiel de 8 % fin juillet.

C'est un rideau de fumée : le changement de mode de calcul prôné pour s'aligner sur Eurostat suffit à lui seul à faire baisser sur le papier le taux de chômage d'environ 1 point. L'Insee et la Dares doivent s'interdire pour l'instant de bouleverser les modes de calcul et reconnaître que, sur les deux dernières années, la baisse affichée de 2 points (de 10 % à 8 %) du taux de chômage officiel en France métropolitaine était exagérée. Il faut assumer que le taux de chômage se situe aujourd'hui à 9 %, comme l'indique l'enquête emploi de l'Insee pour le second trimestre. Cela permettra aussi d'en finir avec les proclamations mensongères, encore entendues récemment, sur le « *plus bas niveau de chômage depuis 1982* ».

Malheureusement, la précipitation avec laquelle l'Insee et la Dares ont annoncé la mise en oeuvre, sans aucune concertation, de toutes les recommandations du rapport des inspections, montre que les directions de ces organismes n'ont tiré aucune leçon de leur désastreuse gestion de cette affaire. Depuis juin, un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS), présidé par M. de Foucauld, a commencé à travailler sur les statistiques de l'emploi, du chômage, de la précarité et du sous-emploi. Ce groupe, auquel participent des experts et des représentants des partenaires sociaux et des associations (dont nous-mêmes), doit pouvoir mener le débat à son terme. L'Insee et la Dares doivent attendre ses conclusions avant toute modification dans le mode de calcul du chômage BIT.

Pour nous, cette question du taux de chômage, si elle est la plus médiatisée, n'est pas la plus fondamentale. Depuis vingt ans, au-delà de ses fluctuations conjoncturelles, le taux de chômage oscille autour du même niveau, 9 % à 10 %. Le ralentissement économique qui pointe va interrompre sa baisse, pourtant récente et limitée. Mais l'essentiel des changements du marché de l'emploi se joue ailleurs : dans le développement continu et insidieux de la précarité. Les emplois à durée limitée (CDD, intérim, stages), bien sûr, mais aussi les emplois à bas salaires, les emplois sous-qualifiés par rapport aux compétences de leurs titulaires, les emplois néfastes pour la santé. La précarité, des contrats, des revenus, des carrières et de la santé au travail, est de plus en plus répandue.

Nous l'avons chiffrée à l'aide d'un travail original sur les données des enquêtes emploi depuis 1990 : selon nous, en 2005, 11,4 millions de salariés, soit 41 % de la population active, se trouvaient en situation « *d'emploi inadéquat* » au sens du BIT ; c'est-à-dire d'un emploi qui ne permet pas de vivre décemment, de prévoir l'avenir, de préserver ses compétences et sa santé. Cette proportion augmente depuis quinze ans.

Nous ne prétendons pas que ce chiffre soit à prendre ou à laisser. Mais le débat doit avoir lieu. Dans les semaines et mois qui viennent, il faut que les diverses propositions des acteurs sociaux et gouvernementaux se confrontent, au CNIS et ailleurs, avec l'aide et l'éclairage du système statistique public. Il faut que ce débat débouche sur un nouveau système, légitime et reconnu, d'indicateurs du marché du travail, reflétant non seulement le chômage total mais aussi les différentes dimensions du sous-emploi, de la précarité et de l'emploi inadéquat. Pour notre part, nous souhaitons que l'enquête emploi de l'Insee, dûment renforcée, soit au coeur de ce système d'indicateurs - les données de l'ANPE étant réservées à des études complémentaires, pour des analyses régionales et locales ou pour comprendre les motifs de sorties des listes. Si ce débat ne débouche pas, les médias resteront focalisés sur les infimes variations mensuelles - dénuées de sens - du nombre d'inscrits à l'ANPE ; la statistique publique ne retrouvera pas sa crédibilité. Et la qualité du débat démocratique sur l'emploi, le chômage et la précarité continuera de régresser.